

Les élections municipales et communautaires : mode d'emploi

Les élections municipales sont couplées avec les élections des élus communautaires. Tous les détails d'une élection locale.

Qui ?

Ces élections permettent d'élire les membres du conseil municipal, pour un mandat de six ans. Une fois élus, les conseillers municipaux élisent parmi eux le maire de la commune, au scrutin secret et à la majorité absolue. Le maire sera chargé de présider le conseil municipal.

L'intercommunalité 2014 : 3 minutes pour comprendre.

L'élection des élus communautaires

Les conseillers communautaires représentant les communes de plus de 1 000 habitants au sein d'une intercommunalité sont élus en même temps que les élus municipaux et sur le même bulletin. Les électeurs n'ont donc qu'un seul bulletin à mettre dans l'urne pour élire leurs représentants à Saint-Sébastien-sur-Loire et à Nantes Métropole.

Concrètement, le bulletin de vote de chaque liste municipale comporte, dans sa partie droite, la liste des candidats au conseil communautaire qui doivent également être candidats au conseil municipal. Les deux listes sont élues en même temps et répondent aux mêmes règles quant à leur composition.

Mots-clés: [élections municipale](#), [élection communautaires](#)

URL source: <https://www.saintsebastien.fr/fr/elections/les-elections-municipales-et-communautaires-mode-demploi>